

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune Les Deux Alpes	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2020			
Date de la convocation : 23 septembre 2020	Délibération n° 2020.106 L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 16h, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBERT, maire.			
Secrétaires de séance (article L2121-15 du CGCT) Mme Céline VALETTE et M. Pascal ESPITALIER	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires OBJET : Budget supplémentaire du budget principal 2020	M. Christophe AUBERT, maire	X		
	M. Éric GRAVIER, 1 ^{er} adjoint	X		
	Mme Agnès ARGENTIER, 2 ^{ème} adjointe	X		
	M. Patrick PELLORCE, 3 ^{ème} adjoint	X		
	Mme Cécile NEYRAUD, 4 ^{ème} adjointe	X		
	M. Jean-Luc BISI, 5 ^{ème} adjoint	X		
	Mme Françoise MOREAU, 6 ^{ème} adjointe	X		
	M. Pierre BALME, conseiller municipal, maire délégué Venosc	X		
	M. Laurent GIRAUD, conseiller municipal	X		
	Mme Anne MILLET, conseillère municipale	X		
	M. Paul VAN LEEUWEN, conseiller municipal	X		
	Mme Marie-Hélène COING, conseillère municipale maire délégué Mont de Lans			Éric GRAVIER
	Mme Enrica TASSO, conseillère municipale			Patrick PELLORCE
	M. Ugo MOUNIER, conseiller municipal		X	
	Mme Céline VALETTE, conseillère municipale	X		
	M. Fabien VEYRAT, conseiller municipal		X	
	Mme Camille DURDAN, conseillère municipale	X		
	Mme Jocelyne MARTIN, conseillère municipale			Delphine VAZEUX
M. André GARDEN, conseiller municipal	X			
Mme Stéphanie DEBOUT, conseillère municipale			Stéphanie DEBOUT	
Mme Delphine VAZEUX, conseillère municipale	X			
M. Pascal ESPITALIER, conseiller municipal	X			
Mme Angélique AGUILAR, conseillère municipale			Christophe AUBERT	

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Le.....Christophe AUBERT, maire

Monsieur le Maire expose :

Le budget supplémentaire de l'exercice 2020 intègre à la fois les résultats votés au Compte Administratif 2019 et les Restes à Réaliser 2019 reportés sur 2020. Il ajuste également les crédits nécessaires au fonctionnement des équipements communaux.

Le Budget Supplémentaire 2020 s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	5 751 900,00 €
FONCTIONNEMENT	4 409 140,00 €

A. La section d'investissement :

➤ **Les dépenses en Investissement** se déclinent comme suit:

Les Restes à Réaliser 2019 reportés sur 2020	2 759 380,89 €
Acquisition de titres de participations à la SATA et pour la création de la SEM Foncière	2 500 000 €
Remboursement de subventions	28 000 €
Remboursement de taxe d'Aménagement	2 100 €
Acquisition de logiciels métiers	37 000 €
Complément subvention d'équipement	10 000 €
Salle de restauration Ecole de Mont de Lans : travaux et acquisition de matériels	36 019,11 €
Achats de matériels et équipements divers	29 400 €
Opérations d'ordre (Intégrations)	350 000,00 €
TOTAL	5 751 900 €

➤ **Les recettes d'Investissement**

L'excédent d'investissement reporté	6 693 725,01 €
Réduction de l'emprunt inscrit au BP 2020	-2 342 653,20 €
Réduction des subventions	-500 000,00 €
Amortissement de la charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt toxique	687 500,00 €
Autofinancement prévisionnel (Virement)	863 328,19 €
Opérations d'ordre (Intégrations)	350 000,00 €
TOTAL	5 751 900 €

B. La section de Fonctionnement :

➤ **Les dépenses de fonctionnement** ajustées se déclinent comme suit:

Crédits pour le FPIC et le rattrapage du reversement de la part de la taxe de séjour au Département	100 000 €
Ajustement de crédits divers (achats de masques, taxes foncières, etc).	64 311,81 €
Frais pour la formation des élus et représentation du Maire	4 000,00 €
Subvention exceptionnelle pour le Budget de l'Eau	120 000,00 €
Indemnités exceptionnelles des marchés publics	70 000,00 €
Provision pour risques et charges (Indemnités de résiliation de la DSP actuelle)	2 500 000,00 €
Virement à la section d'investissement	863 328,19 €
Opérations d'ordre (dotation pour l'amortissement de la charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt toxique)	687 500,00 €
TOTAL	4 409 140 €

➤ **Les Recettes de fonctionnement** sont en baisse en raison de la crise sanitaire :

Ajustement de la fiscalité (taxe de séjour et taxe sur les remontées mécaniques) suite à la crise sanitaire.	-450 000,00 €
Ajustement des dotations de l'Etat	-45 960,00 €
Réduction des recettes des loyers perçus et de la redevance de DAL	-190 000,00 €
Ajustement des produits des services	-319 988,19 €
Excédent reporté en Fonctionnement	5 415 088,19 €
TOTAL	4 409 140 €

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

